

# CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES

## 2<sup>ème</sup> DIVISION

*Ce règlement complète ou modifie le Règlement Standard des Rallyes*

Le Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division se disputera selon le calendrier ci-dessous :

|                                               |                                   |                                                          |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------------------|
| 03-05 avril 2026                              | Grasse Fleurs & Parfums           | Asa Grasse                                               |
| 01-03 mai 2026                                | Lozère                            | Asa Lozère                                               |
| 02-03 mai 2026                                | Lorraine                          | Asa Lorrain                                              |
| 07-10 mai 2026                                | Ain Jura                          | Asa Esca                                                 |
| 08-09 mai 2026                                | Dieppe-Normandie                  | Asa Pays de Dieppe                                       |
| 05-07 juin 2026                               | Vins-Mâcon                        | Asa des Vins-Mâcon Bourg. Sud                            |
| 03-05 juillet 2026                            | Charlemagne Golden Palace         | Asa 59 Haumont                                           |
| 23-26 juillet 2026                            | Tour Auto - Rallye de la Réunion  | Asa Réunion                                              |
| 24-26 juillet 2026                            | Montagne Noire                    | Asa des Monts d'Autan                                    |
| <del>30 juillet-02 août 2026</del>            | <del>Martinique Rallye Tour</del> | <del>Asa Montagne Pelée</del> <b>Annulé <sup>1</sup></b> |
| 18-20 septembre 2026                          | Pays de Saint Yrieix              | Asa Saint Martial                                        |
| <b><u>23-25 octobre 2026 <sup>2</sup></u></b> | Giraglia                          | Asa Bastiaise                                            |
| 07-08 novembre 2026                           | Indre                             | Asa du Berry                                             |
| 20-21 novembre 2026                           | Automne                           | Asa Sport Auto-Océan                                     |

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

Tout rallye du Championnat France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division compte également pour la Coupe de France des Rallyes coefficient 4.

### ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Tout pilote qui désire participer au Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division doit adresser une demande d'inscription à la FFSA, au plus tard à la date de clôture des engagements du premier rallye dans lequel il souhaite marquer des points, accompagnée de la somme de 150 €.

Les pilotes titulaires d'une licence étrangère seront autorisés à comptabiliser des points aux classements du CFR 2<sup>ème</sup> division.

Les pilotes inscrits au Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division seront engagés en priorité dans les rallyes sous réserve qu'ils adressent leur bulletin d'engagement dans le respect de la date de clôture.

<sup>1</sup> MAJ du 11 mars 2026

<sup>2</sup> MAJ du 17 avril 2026

### 3.1. DEMANDES D'ENGAGEMENT

**3.1.3.** Le Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division est ouvert à tout pilote titulaire d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours.

Les pilotes peuvent participer à un rallye sans obligation d'inscription au Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division, mais ne marquent pas de points au Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division. Les pilotes prioritaires FIA peuvent participer mais ne marquent pas de points au Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division.

**3.1.5** La date de clôture des engagements sera fixée au lundi de la semaine précédant la semaine du rallye. La liste des engagés devra être publiée et reçue à la FFSA au plus tard le mardi précédant le rallye.

**3.1.11.** Le montant des droits d'engagement est fixé à 800 € maximum pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES AUTORISEES

Groupes F-RC1, F-RC2, F-RGT, F-RC3, F-RallyNat, F-RC4, F-RC5, F-RC6

### 4.3.4. DEFINITION DE L'ASSISTANCE INTERDITE

*Conforme au règlement standard*

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1. DESCRIPTION

Un rallye comptant pour le Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division se déroulera sur 60 heures maximum (2 jours ½ maximum) du début des vérifications à l'heure d'entrée du 1<sup>er</sup> concurrent dans le parc d'arrivée.

Le kilométrage total d'Epreuves Spéciales est compris entre 120 et 160 km.

Le nombre d'Epreuves Spéciales différentes est de 4 minimum.

### 6.2. RECONNAISSANCES

De 1 à 3 passages en reconnaissance seront autorisés par épreuve spéciale à la discrétion des organisateurs. Le nombre de passages autorisé dans chaque ES devra impérativement figurer au règlement particulier de chaque rallye.

Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées par l'organisateur (panachage autorisé) :

- le WE précédant le départ du rallye ou
- la (les) journée(s) précédant le départ du rallye

Les concurrents devront préciser leur planning de reconnaissances dès leur engagement au rallye.

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

*Voir règlement standard.*

## ARTICLE 9. CLASSEMENT

### 9.1. CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES 2<sup>ème</sup> DIVISION

#### 9.1.1. CHAMPIONNAT PILOTES

A l'issue de chaque rallye, un classement pilotes sera extrait du classement général du rallye. Celui-ci sera exclusivement réservé aux pilotes inscrits au Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division.

Les points seront attribués selon cet unique classement.

Une attribution de points sera faite comme ci-après :

| Classement        | Général   | Classe   |
|-------------------|-----------|----------|
| 1 <sup>er</sup>   | 25 points | 5 points |
| 2 <sup>ème</sup>  | 18 points | 4 points |
| 3 <sup>ème</sup>  | 15 points | 3 points |
| 4 <sup>ème</sup>  | 10 points | 2 points |
| 5 <sup>ème</sup>  | 8 points  | 1 point  |
| 6 <sup>ème</sup>  | 6 points  |          |
| 7 <sup>ème</sup>  | 4 points  |          |
| 8 <sup>ème</sup>  | 3 points  |          |
| 9 <sup>ème</sup>  | 2 points  |          |
| 10 <sup>ème</sup> | 1 point   |          |

Le classement final du Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division sera établi en tenant compte, pour chaque pilote inscrit, de ses 9 meilleurs résultats et de la totalité des points de bonus.

Le pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points sera titré Champion de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division.

#### 9.1.2. CHAMPIONNAT COPILOTES

Un classement copilote sera établi dans les mêmes conditions.

### 9.2. POINTS DE BONUS

Applicables à tous les classements, sauf Coupe de Marque.

- Arrivée : 3 points seront attribués aux équipages inscrits au CFR 2<sup>ème</sup> division figurant au classement final du rallye.

Ces points seront acquis définitivement et ne pourront être décomptés, sauf en cas de disqualification.

## ARTICLE 10. PRIX ET COUPES

### 10.1. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au podium d'arrivée.

Les organisateurs pourront organiser une remise des prix supplémentaire.